

Communiqué de presse

Paris, le 13 janvier 2026

Labellisation ISR pour l'ensemble des fonds dédiés cotés gérés sur le périmètre entreprise

En présence de Balthazar Laporte, secrétaire du comité du label ISR et devant une assemblée réunissant des représentants des pouvoirs publics et d'investisseurs institutionnels, l'Ircantec a annoncé mardi 13 janvier 2026 avoir obtenu la labellisation ISR pour l'ensemble de ses fonds dédiés cotés sur le périmètre entreprises – soit environ 11 Md€ de ses réserves (sur un total de près de 19 Md€). L'Ircantec devient ainsi le premier investisseur institutionnel à accomplir cette démarche volontaire.

Un engagement renforcé en faveur de la durabilité

Cette labellisation ISR décernée par un organisme reconnu pour sa rigueur et son intégrité, constitue une véritable reconnaissance de la démarche d'investisseur responsable portée par l'Ircantec depuis de nombreuses années. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie globale visant à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans toutes les décisions d'investissement de l'Institution. En choisissant des investissements durables, l'Ircantec contribue non seulement à la sécurité financière de ses affiliés, mais aussi à un avenir plus soutenable pour tous.

Depuis 2009, l'Ircantec a développé progressivement des politiques ISR ambitieuses favorisant un alignement des investissements du portefeuille de ses réserves avec la version V3 du label ISR, qui intègre une dimension climat dans son socle permettant d'accompagner les entreprises dans leur transition, en visant un alignement progressif des portefeuilles ISR sur l'accord de Paris.

Transparence et responsabilité

Par cette annonce, l'Ircantec affiche ouvertement son soutien aux exigences des labels ISR publics, donnant un signal clair contre les pratiques de greenwashing de l'épargne (« verdissage » ou « éco-blanchiment »).

Cette démarche permet également à l'Ircantec d'étayer concrètement sa responsabilité sociale d'investisseur auprès de ses 3,2 millions d'actifs cotisants et de ses 2,37 millions d'allocataires, dans une logique de redevabilité. La labellisation permet en effet de rendre compte de la manière la plus objective possible des engagements pris en matière d'investissement socialement responsable, annoncés publiquement et communiqués aux agents publics bénéficiaires de l'Ircantec.

Enfin, l'exemple d'un acteur du secteur public comme l'Ircantec montre que les détenteurs d'actifs peuvent eux aussi viser la labellisation ISR de portefeuilles diversifiés, dans une logique d'exemplarité.

Le secrétaire du comité du label ISR, Balthazar Laporte, a déclaré : « *Le comité du label se réjouit du choix fait par l'Ircantec de s'appuyer sur le label ISR dans le cadre de sa démarche d'investisseur responsable, et de l'effet d'entraînement que cette décision peut avoir, notamment sur les acteurs du secteur public.* »

Le Président du Conseil d'administration de l'Ircantec, Jean-Christophe Couvy, s'est également félicité de ce résultat : « *Dans l'intérêt de l'ensemble de ses bénéficiaires, l'Ircantec consolide à travers cette labellisation les acquis de sa politique ISR. C'est une reconnaissance pour le travail des équipes tout comme pour l'engagement du conseil d'administration et un point d'appui pour continuer à explorer notre responsabilité sociale d'investisseur. Dans un contexte mouvant, celle-ci reste la clé pour concilier la valorisation de nos réserves et l'objectif de transformation écologique et solidaire de l'économie. »* »

Institution de retraite complémentaire
des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques
131-133, avenue de Choisy 75013 Paris

Ircantec.retraites.fr

Une gestion



Liste des fonds concernés

Lot – Actions Europe V2 :

- AXA IM - Actions Europe V2
- Candriam - Actions Europe V2

Lot – Actions Monde :

- Mirova - Actions Monde
- Janus/BFT - Actions Monde

Crédit Euro :

- Candriam - Crédit Euro
- Ostrum - Crédit Euro
- Allianz GI - Crédit Euro V2
- AXA IM - Crédit Euro V2

Actions Monde TEE :

- Ircantec Actions Monde TEE CPR
- Ircantec Actions Monde TEE Nomura

Actions Monde Syst. :

- Ircantec Actions Monde Syst. Oddo/Nordea
- Ircantec Actions Monde Syst. Schroders

Actions Europe V3 :

- Villiers Act. Europe Lazard
- Villiers Act. Europe Mirova
- Villiers Act. Europe Edram
- Villiers Act. Europe AGI

Entamée en 2009, la **démarche d'investisseur responsable de l'Ircantec** cherche à développer la cohérence entre ses valeurs et ses investissements, et à sécuriser ses placements pour agir au mieux des intérêts à long terme de ses bénéficiaires. Depuis 2012, l'intégralité des réserves du Régime est gérée selon une approche combinant des critères financiers et extra-financiers, formalisés au sein de sa Charte ISR.

Par ailleurs, consciente de l'urgence climatique, l'Ircantec a renforcé en octobre 2021 ses engagements en alignant la gestion de ses réserves sur une **trajectoire de décarbonation** compatible avec l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C. Dans ce cadre, le Régime s'est fixé pour ambition une **sortie progressive des énergies fossiles alignée dès 2024** sur les exclusions PAB, ainsi qu'une **réduction moyenne annuelle de 7 % des émissions de gaz à effet de serre de son portefeuille d'ici 2050**. L'Ircantec s'est ainsi engagée à atteindre une exposition au charbon thermique de son portefeuille nulle d'ici à 2030, toute zone géographique confondue, ainsi qu'à toute entreprise du secteur pétrole et gaz qui ne serait pas alignée sur un scénario 1,5°C.

L'Ircantec s'est également engagée à renforcer ses **financements vers la transition énergétique et écologique** avec un objectif cible de 20% des réserves affectées au financement de la TEE. Cette feuille de route s'accompagne d'une **politique active d'engagement actionnarial et de vote**, particulièrement attentive aux enjeux liés aux énergies fossiles et à leur financement.

Enfin, le Régime a récemment complété cette dynamique en adoptant une politique dédiée à la **préservation de la biodiversité**, marquant ainsi une nouvelle étape dans son engagement en faveur d'une finance durable et responsable.

L'Ircantec est le régime de retraite complémentaire obligatoire par répartition et par points du secteur public, dédié aux agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (3,25 millions d'actifs cotisants et 2,33 millions d'allocataires). C'est également le régime de retraite des élus locaux. L'Institution, qui dispose de 19 Md€ de réserves à fin 2025, est gérée par la Caisse des Dépôts sur la base d'une politique exigeante d'investissement socialement responsable.

Contact presse

Isabelle Vergeat-Achaintre

Responsable communication Tél : 06 07 70 13 30

Isabelle.vergeat-achaintre@caissedesdepots.fr

Institution de retraite complémentaire
des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques

131-133, avenue de Choisy 75013 Paris

Ircantec.retraites.fr

Une gestion

